

Retenues d'eau : Ni pour ni contre

25/09/2018



Actus Agricoles

François de Rugy et Stéphane Travert encouragent les « projets de territoires »

Le ministre de l'Environnement et son homologue à l'Agriculture se gardent bien de se prononcer pour ou contre les retenues d'eau. Dans un communiqué de presse commun du 25 septembre 2018, ils encouragent la démarche « projets de territoires », comme outil de médiation sur les économies et la gestion partagée de l'eau, territoires pourtant souvent paralysés par d'impossibles concertations.

François de Rugy et Stéphane Travert s'appuient sur un rapport rendu officiel aujourd'hui : celui de la cellule d'expertise mise en place l'été dernier, sous l'autorité du préfet Pierre-Etienne Bisch, avec l'appui de deux experts de France Nature Environnement, des chambres d'agriculture et des inspections générales des ministères. Cellule qui a mené ses travaux d'octobre 2017 à juin 2018.

Favoriser la concertation

La démarche vise à promouvoir une gestion partagée et équilibrée de la ressource en eau sur un territoire donné. Elle invite à une vision d'ensemble, tenant compte de tous les usages de l'eau (eau potable, assainissement, industries, irrigation, énergie, pêche, usages récréatifs...) en associant l'ensemble des acteurs du territoire, expliquent les ministères. Il s'agit de raisonner sur les actions en faveur des économies d'eau et d'intégrer si nécessaire les actions sur l'offre, tel que le stockage d'eau. La démarche prévoit un diagnostic partagé, l'élaboration d'un programme d'actions concernant tous les usages et l'ensemble des acteurs, la répartition de la maîtrise d'ouvrage, la fixation d'un calendrier et d'objectifs réalistes et mobilisateurs.

De simples recommandations

Le recours à la méthode « projets de territoire » sera encouragé à partir du 1er janvier 2019.

D'ici là, une instruction à l'usage des Préfets doit préciser les principes et la méthode pour remobiliser les acteurs. Comité national de l'eau, agences de l'eau, agence française de la biodiversité et services de l'Etat (DDT, Dreal, Draaf) seront mobilisées, promettent les ministères pour accompagner et accélérer les projets, notamment dans leur financement.

En parallèle, le calcul des « volumes prélevables » évoluera, indiquent les ministères, pour permettre à chaque bassin d'améliorer la compatibilité des prélèvements avec le bon état des milieux et l'adaptation au changement climatique des systèmes de production agricole.